

## REGIE DE RECETTE DE LA FOURRIERE Fixation des Tarifs

**Le Maire,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 7 octobre 2020 chargeant le Maire de la fixation, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, des droits perçus au profit de la Commune, qui n'ont pas un caractère fiscal,

Vu l'arrêté du 7 mai 2024 fixant, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024, les tarifs notamment pratiqués par la régie de recette de la fourrière,

### ARRETE

**Article 1** : A compter du 12 septembre 2024, les tarifs de la fourrière sont fixés comme suit :

Opérations préalables montant par opération :

véhicules PL PTAC 44 t ≥ PTAC > 19 t 22,90 €

véhicules PL PTAC 19 t ≥ PTAC > 7,5 t 22,90 €

véhicules PL PTAC 7,5 t ≥ PTAC > 3 t 22,90 €

voitures particulières 15,20 €

autres véhicules immatriculés 7,60 €

cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles et quadricycles à moteur 7,60 €

Enlèvement, montant par enlèvement :

véhicules PL PTAC 44 t ≥ PTAC > 19 t 274,40 €

véhicules PL PTAC 19 t ≥ PTAC > 7,5 t 213,40 €

véhicules PL PTAC 7,5 t ≥ PTAC > 3 t 122,00 €

voitures particulières 127,65 €

autres véhicules immatriculés 45,70 €

cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles et quadricycles à moteur 45,70 €

Garde journalière, montant par journée :

véhicules PL PTAC 44 t ≥ PTAC > 19 t 9,20 €

véhicules PL PTAC 19 t ≥ PTAC > 7,5 t 9,20 €

véhicules PL PTAC 7,5 t ≥ PTAC > 3 t 9,20 €

voitures particulières 6,75 €

autres véhicules immatriculés 3,00 €

cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles et quadricycles à moteur 3,00 €

**Article 2 :** Monsieur le Trésorier de la Commune est autorisé à faire usage de ses droits au Budget Principal de la Commune.

ID : 081-218101632-20240909-2024.ARR565-AR

Fait à MAZAMET, le 9 septembre 2024

**Le Maire,**



**Olivier FABRE.**

A handwritten signature in black ink, which appears to read "Olivier FABRE.", positioned to the right of the town hall logo.